

3 del + 2 période des 2 coup - le 18.11.1950

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 9 Novembre 1950 194

OBJET :
M. G. L. L. A. N. D.

L'an mil neuf cent cinquante, le 9 du mois
9 Novembre, le Conseil Municipal de Royan
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. Regazoni, Maire, en session { ordinaire
extraordinaire
d'après convocations faites le 4 Nov. 1950 194.

NOMBRE
de
membres municipaux
pris part au vote :

50 001

DATE
d'affichage, à la porte
mairie, du compte
de la séance :

Etaient présents : MM. Regazoni, Veyssière, Roche-
dereux, Frugnaud, Chamboulan, Belle Rikosky,
M. Bujard, Baudet, Boucnet, Chazeaud, Counil
Couzinet, Domecq, Dufour, Guillaud, Jacquet
Main, Péraudeau, Sougnat, Thirion

Absents : MM. Bortreau, Chollet, Métadier, Reu-
tin, Pouget, Simon, Moulinas.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans
le sein du Conseil.

M. Bujard, ayant obtenu la majorité des
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

M. Gelland établit dans le garage de la
Caserne des Pompiers en cours de reconstruction un
plafond en panneaux d'hétraclite de 18 m/m d'épais-
seur pour le prix forfaitaire de 248.000 frs

Ce plafond est indispensable pour protéger
le matériel contre le risque de gel.

La dépense sera mandatée sur le crédit :
reconstruction d'immeubles communaux, chap. XXIV,
art. 1.

APPROUVE sous la réserve ci-contre
La Rochelle, le 7 Dec. 1950
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé : Dejean

Avis de l'Inspecteur Départemental
des Services d'Incendie et
Secours
de la Charente-Maritime

AVIS FAVORABLE : après la pose
un jeté de platre est à préciser
pour un meilleur isolant.
Chastelier

Fait et délibéré à Royan
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents

N'ont pas signé : MM.

le vote a eu lieu au
in public, établir à
te la désignation de
ote (Art. 51 de la loi
avril 1884).

entionner à la suite
se qui les a empêchés
ner (Art. 57 de la loi
cipale).

Pour Copie Conforme
an, le 13 Décembre 1950
Le Maire,



Pour extrait conforme :
Le Maire,

MARCHE DE GRÉ À GRÉ

ENTRE : M. Charles REGAZONI, Maire de la Commune de Royan
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Croix de guerre 1914-18

Autorisé par délibération du Conseil Municipal en
date du 9 novembre 1950,

ET : M. GALLAND Edward, avenue des Tilleuls à ROYAN

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

Monsieur Edward GALLAND s'engage à exécuter, au garage
de la Caserne des Pompiers en cours de construction, un
plafond sous-toiture, constitué par une ossature avec fer T
et cornière, pris entre les pannes, et sur lesquels viendront
reposer des plaques héraclite ou similaire de 12 m/m d'épais-
seur par panneau de 0m,60 environ de largeur.

Les joints seront fait soit au plâtre teinté, soit au
mastic. Les fers seront passé au minium.

M. Edward GALLAND exécutera ce travail pour la somme nette
et forfaitaire de 248.000 frs (deux cent quarante huit mille
francs) qui sera payée en deux fois : 90 % sur production
du certificat de réception provisoire et 10 % trois mois plus
tard sur production du certificat de réception définitive .

M. GALLAND E. s'engage à exécuter ce travail dans le mois
qui suivra l'ordre de service envoyé par le Maire ou l'architec
te .

Vu le peu d'importance des travaux, l'entrepreneur est
dispensé de cautionnement.

A ROYAN, le 10 novembre 1950

L'entrepreneur,

Le Maire,

Parang



[Signature]

POUR COPIE CONFORME
Royan, le 13 Décembre 1950
Le Maire,

[Signature]